

RÉSOLUTION SUR LA LUTTE CONTRE L'ÉCHEC DES ÉTUDIANTS À L'UNIVERSITÉ

Considérant que la problématique de l'échec massif en première année de licence n'a à ce jour pas été résolue,

Considérant que la problématique de la réussite des étudiants de toutes origines et de tous profils à l'Université en Guadeloupe ne peut se réduire à une simple problématique d'accroissement numérique des taux de passage en année supérieure et de délivrance de diplômes,

Considérant que les moyens de la réussite de tous les étudiants, dont ceux à besoins éducatifs particuliers, dans les formations qu'ils intègrent au sein du Pôle Universitaire Régional de Guadeloupe résident autant : dans la pertinence des méthodes de formation et d'accompagnement proposées, que dans la qualité des infrastructures qui les accueillent, dans la genèse et le maintien de l'attrait des étudiants pour les études supérieures ainsi que dans le taux d'encadrement assuré au sein de ces formations.

Le SPEG, réuni en son 8^{ème} congrès les 08 et 09 juin 2018 à Baie-Mahault,

Demande :

- que l'ensemble des élus, comme des personnels du Pôle Universitaire Régional de Guadeloupe et de ses composantes, écoles et instituts de formation initiale et continue, se saisissent pleinement de la problématique de l'échec massif en première année de licence et en analysent les causes pour y apporter des solutions opérationnelles durables sans lesquelles une pérennisation du système universitaire tel qu'il est actuellement décliné en Guadeloupe n'est pas envisageable ;
- que la réussite des étudiants de toutes origines et de tous profils constitue la priorité dans les programmes d'action déclinés du Pôle Universitaire Régional de Guadeloupe et de toutes ses composantes, écoles et instituts de formation initiale et continue.

Exige que l'accompagnement de chaque étudiant à besoins particuliers souhaitant poursuivre ses études en Guadeloupe constitue l'une des pierres angulaires des programmes d'action en faveur de la réussite des étudiants accueillis au sein de l'ensemble des composantes, écoles et instituts de formation initiale et continue du Pôle Universitaire Régional de Guadeloupe ;

Exige à ce titre que des dispositifs et des procédures cohérents et partagés soient pensés en conformité avec les obligations faites par les principes d'inclusion scolaire et sociale afin qu'aucun personnel : enseignant ou administratif, titulaire ou non titulaire, ne soit laissé seul sans formation, information et accompagnement pertinents face aux